



**PRÉFET
DES LANDES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

**Evaluation finale du contrat de ville
de l'agglomération du Grand Dax (CAGD)**

**Quartiers prioritaires du Sablar, de Cuyès et du Gond
à Dax**

1/ Les éléments de cadrage

1-1/ La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine fixe les objectifs de la politique de la ville :

- assurer l'égalité entre les territoires,
- réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs aires urbaines,
- améliorer les conditions de vie des habitants.

Le contrat de ville de l'agglomération du Grand Dax a été signé le 28 octobre 2015 pour une durée de 5 ans.

Il convient de noter que l'agglomération intègre pour la première fois à cette occasion le dispositif de la politique de la ville.

Le 10 juillet 2019, le contrat de ville a fait l'objet d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques signé par l'État et par l'agglomération.

Ce protocole a prolongé le contrat de ville jusqu'au 31 décembre 2022 et priorise un renforcement des actions autour des problématiques liées à l'insertion professionnelle et à la réussite éducative.

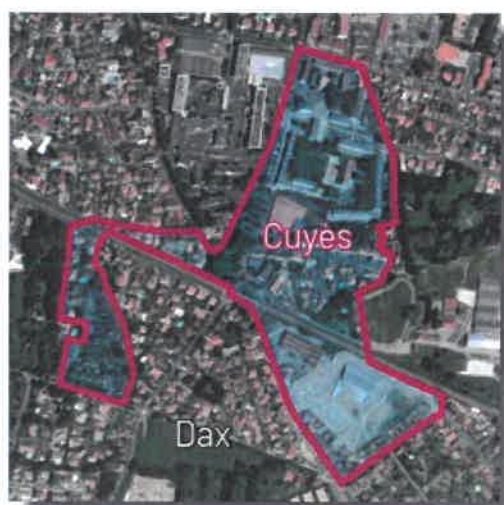
L'article 68 de la loi de finances pour 2022 prolonge de nouveau les contrats de ville jusqu'au 31 décembre 2023.

1-2/ Les quartiers prioritaires du Sablar, de Cuyès et du Gond à Dax

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ont été définis en 2014 sur la base de 2 critères :

- la population du quartier d'au-moins 1 000 habitants,
- le taux de pauvreté des habitants.

Pour mémoire, le critère des 1 000 habitants a exclu des secteurs de la ville de Saint-Paul-lès-Dax qui ressortaient au niveau des taux de pauvreté (quartiers Béliot et la Pince).



Tour de Lespès au Sablar



Projet de requalification de la barre commerciale de Cuyès

Concernant la population des QPV (données INSEE), le quartier du Sablar perd des habitants entre 2013 et 2018 (passant de 1 283 à 1 223 habitants, soit – 4,67 %).

La population des deux autres QPV augmente :

- Cuyès, de 1 229 à 1 238 habitants (légère hausse de + 0,7 %),
- Gond de 1 233 à 1 341 habitants (hausse plus importante de + 8,75 %).
- La population des QPV de Nouvelle-Aquitaine connaît une légère hausse à + 0,7 %.

La population des QPV reste donc au-dessus du seuil national des 1 000 habitants.

Le taux de pauvreté se définit comme la part des personnes dont le niveau de vie est inférieur de 60 % du revenu médian, soit moins de 1 063 € de revenus mensuels pour une personne seule (données INSEE). Une famille monoparentale avec un enfant est considérée comme pauvre dès lors qu'elle présente un niveau de vie inférieur à 1 380 € par mois.

Il faut malheureusement constater une hausse du taux de pauvreté au niveau des 3 QPV, entre 2014 et 2018 :

- Sablar, de 31,4% à 34,3%,
- Cuyès, de 37,4% à 43,7%,
- Gond, de 32,4% à 36,9%,
- L'agglomération du Grand Dax passe de 13,3% à 13,7% sur la même période.

Les taux de pauvreté des trois QPV de Dax restent donc significativement au-dessus de la moyenne du territoire.

S'agissant de la répartition des revenus en quartiles, les données pour le premier quartile des revenus dans les quartiers prioritaires dacquois sont les suivantes (revenu mensuel par unité de consommation, données INSEE 2018) :

- Sablar : 995 €,
- Cuyès : 915 €,
- Gond : 1 000 €,
- Agglomération du Grand Dax : 1 328 €.

Ces éléments illustrent de façon concrète la mise en œuvre des critères d'attribution des logements sociaux fixés par la loi égalité et citoyenneté selon les quartiles des revenus des demandeurs.

Comparativement à nombre de territoires de la politique de la ville au niveau national, **les quartiers prioritaires de Dax sont intégrés au tissu urbain, proches du centre-ville et desservis par les transports en commun.**

2/ La gouvernance du contrat de ville

2-1/ La mobilisation des partenaires

Le pilotage du contrat de ville s'appuie sur le préfet et le président de l'agglomération.

L'agglomération du Grand Dax a pour caractéristique de comprendre une seule commune concernée par la politique de la ville, Dax, dont le maire est également le président de l'agglomération.

Au sein de la collectivité, un rapport concernant la politique de la ville est présenté annuellement à l'assemblée délibérante.

Si la compétence politique de la ville est bien exercée au niveau de l'agglomération, les élus municipaux et la ville de Dax conservent un rôle significatif dans la mise en œuvre des actions, en particulier celles de la Maison des citoyens Nelson Mandela, anciennement centre social.

Le comité de pilotage mobilise :

- les collectivités locales (agglomération, conseil régional et conseil départemental),
- les services de l'État (Préfecture, DDETSPP, DDTM, DSDEN, ARS et Procureur de la République),
- les opérateurs CAF, Pôle emploi, Caisse des dépôts et consignations – Banque des territoires et la Mission Locale,
- le bailleur social XL Habitat, présent dans les quartiers prioritaires du territoire,
- les représentants du conseil citoyen.

Il assure sa fonction de mobilisation des partenaires autour de l'examen des bilans des actions menées, des programmations financières du contrat de ville et des différentes étapes qui jalonnent la vie du contrat.

Concernant la mise en œuvre opérationnelle, l'attelage constitué par le délégué du préfet et la chargée de la politique de la ville au sein de l'agglomération assure le quotidien du contrat, le suivi des dispositifs, la préparation des échéances, l'accompagnement des porteurs de projet, le calendrier des différentes réunions, le suivi des financements accordés et des bilans demandés.

Les groupes de travail qui mobilisent les porteurs de projet demeurent l'outil le plus efficace pour animer les dispositifs, coordonner les interventions et relayer les informations.

La mise en place depuis 2020 d'une réunion d'instruction partenariale des projets déposés dans l'appel à projet a démontré toute son utilité pour partager les points de vue sur les porteurs de projets, les avis sur les actions proposées et les moyens de droit commun mobilisables.

Cette réunion d'instruction des dossiers se déroule sur pièces et sur place. Elle mobilise les services de l'État, les collectivités locales et les opérateurs CAF et Pôle emploi.

2-2/ Le soutien à la vie associative

Dans une agglomération de taille moyenne comme celle du Grand Dax et comportant des quartiers prioritaires de dimension mesurée, **le tissu associatif, s'il est heureusement très diversifié, reste néanmoins fragile et largement appuyé sur le bénévolat.** Ce sont en moyenne 25 à 30 porteurs de projet associatifs qui proposent annuellement des actions dans le cadre de l'appel à projet.

Un accompagnement marqué de l'État et de l'agglomération est réalisé auprès de ce tissu associatif afin d'assurer les réponses aux appels à projet politique de la ville, d'orienter vers les dispositifs de droit commun mobilisables, de coordonner les actions et d'orienter les projets vers les besoins repérés.

Sur la durée du contrat de ville, il convient de noter les points suivants :

- Un progrès significatif a été réalisé concernant **le nombre d'associations qui interviennent sur les trois quartiers prioritaires.** Le quartier du Sablar continue toutefois de nécessiter une attention particulière quant aux actions menées en direction de ses habitants.

- **L'accroissement des postes adultes-relais et FONJEP par l'État** a contribué à structurer l'action des partenaires dans les quartiers prioritaires, en renforçant les postes sur une dimension pluriannuelle (mesures de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers).

Le développement des offres de formation dans les champs de la médiation, des valeurs républicaines et de la laïcité a permis une professionnalisation des personnes recrutées.

- **Des conventions pluriannuelles d'objectifs** ont été mises en place par l'État en 2021 en direction des deux associations les plus structurantes des quartiers prioritaires :

. DEFIS pour l'insertion professionnelle,

. l'Amicale laïque dacquoise pour l'accès à l'éducation.

- **Les moyens financiers disponibles annuellement pour l'appel à projet local du contrat de ville sont restés stables**, de l'ordre de 180 000 € (85 % par l'Etat et 15 % par l'agglomération).

La stabilité de cette enveloppe, large dans ses thématiques d'intervention, est bien entendu déterminante pour adapter la programmation aux besoins des publics et pour permettre de soutenir des expérimentations et des projets de grande proximité.

Le développement des appels à projet nationaux s'inscrit dans une autre démarche, sur des thématiques très ciblées, avec des moyens financiers fléchés et un pilotage dédié (exemples des cités éducatives et des cités de l'emploi). Ces appels à projet nationaux requièrent la mobilisation d'une ingénierie locale importante sur un temps d'appel à projet généralement réduit.

2-3/ La participation des habitants

Sur ce sujet, le conseil citoyen a largement mobilisé les partenaires du contrat de ville. La Maison des citoyens Nelson Mandela s'est plus particulièrement impliquée en ce domaine.

Le collègue habitant du conseil citoyen a souffert d'un turn-over important, autour d'un noyau dur.

Le conseil citoyen fonctionne bien autour d'une véritable responsabilisation des habitants sur des questions précises :

- la remontée des besoins réels des habitants des quartiers prioritaires,
- l'avis donné sur les projets déposés dans le cadre de l'appel à projet,
- des actions en faveur du lien social et de l'animation des quartiers, avec une enveloppe de financement attribuée dans le cadre du contrat de ville.

C'est le propre de la politique de la ville que de devoir revenir régulièrement sur ces questions fondamentales :

- Quels sont les véritables besoins des habitants ?
- Comment trouver l'adéquation entre ces besoins et les dispositifs thématiques déclinés depuis le niveau national ?
- Quels sont les porteurs de projet qui pourront répondre à nos objectifs ?

Aussi, la fonction d'aller vers et de mobilisation des publics, est un rôle en tant que tel, déterminant dans la réussite concrète des projets de la politique de la ville.

Cette fonction s'appuie plus particulièrement sur la mobilisation des postes adultes-relais et de la Maison des citoyens Nelson Mandela.

3/ L'approche thématique par pilier du contrat de ville

3-1/ La cohésion sociale

Quelques données significatives

La taille moyenne des ménages reste globalement stable (données INSEE) :

- de 1,3 personne par ménage en 2011 à 1,6 personne en 2017 au Sablar,
- 2,2 personnes à Cuyès en 2011 et 2017,
- 1,9 personnes au Gond en 2011 et 2017,
- 2 personnes à l'échelle de la CAGD en 2011 et 2017.

Le quartier du Sablar se détache avec une taille des ménages qui reste plus faible que la moyenne.

En complément, le Sablar compte 60,4% de ménages d'une seule personne en 2017, pour 56,8 % en 2011, soit + 3,6 points (données INSEE). En 2017, ce pourcentage est de 36,7% à Cuyès (+ 3 points), 46,1% au Gond (+ 2 points) et 41,9% à l'échelle de l'agglomération (+ 2,1 points).

Une autre donnée intéressante sur la population est constituée par la part des familles monoparentales (données CNAF) :

- A Cuyès, ce taux passe de 32,9 % en 2016 à 31,4% en 2020 (- 1,5 points). Ce quartier se détache nettement sur ce sujet.
- De 13,9 % en 2016 à 13,6% en 2020 au Sablar (- 0,3 point),

- De 16 % en 2016 à 14,3% en 2020 au Gond (- 1,8 point),
- De 16,7 % en 2016 à 15,7% en 2020 pour la CAGD (- 1,4 point).

Il faut donc noter les caractéristiques suivantes par quartier :

- **une part importante de personnes seules au Sablar,**
- **plutôt des familles au Gond et à Cuyès.**
- **un pourcentage marqué de familles monoparentales à Cuyès.**

Au niveau de la structure par âge de la population, il y a lieu de mettre en avant les points suivants (données INSEE) :

- La part des moins de 25 ans augmente à Cuyès, passant de 34,1 % en 2011 à 36,2 % en 2017.

Cette part des moins de 25 ans reste plus élevée dans les quartiers prioritaires comparativement au reste de l'agglomération : 28,4 % au Sablar, 30,4 % au Gond et 24,7 % pour l'agglomération en 2017.

- Au niveau du vieillissement, la part des plus de 60 ans au Gond augmente de 20,5 % en 2011 à 34,7 % en 2017, passant au-dessus de la moyenne de l'agglomération (33,1 % en 2017).

Le Sablar voit également la part des plus de 60 ans augmenter, de 15,8 % en 2011, à 22,4 % en 2017.

Cuyès reste stable sur ce point (de 22,6 % à 22,4%).

La part des populations de nationalité étrangère reste nettement plus élevée dans les QPV (données INSEE) :

- Sablar : 16% en 2011 et 15,8% en 2017 (- 0,2 point),
- Cuyès : 11,4% et 12,4% (+ 1 point),
- Gond : 6,5% et 15,9% (+ 9,4 points),
- CAGD : 4% et 4,8% (+ 0,8 point).

Ceci induit des besoins spécifiques en matière d'intégration.

Les actions structurantes menées

Sur ce champ de la cohésion sociale, on peut souligner la diversité des actions menées, en complémentarité avec les actions portées par la CAF (projet global de territoire) :

- **Les projets portés par la Maison des citoyens Nelson Mandela** en faveur du lien social et de l'animation de la vie des quartiers.
- **L'accès à la santé** : les QPV dacquois présentent la particularité de ne pas être éloignés de l'offre de soins existante.

Par contre, le volet prévention santé aurait gagné à être plus largement développé dans le cadre du contrat de ville et en lien avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) de Dax et le Contrat local de santé à venir.

- **L'accès aux sports** s'appuie sur une offre diversifiée.

Il faut noter plus particulièrement le développement d'actions en direction des femmes (UFOLEP et CODEP gym volontaire) et des jeunes publics (UFOLEP, US Dax, ASPTT et Adour Dax Basket).

- Concernant **l'accès à la culture**, des actions intéressantes ont été menées par le service culture de la ville de Dax dans le cadre de la convention de développement culturel avec la DRAC Nouvelle-Aquitaine. Cette convention n'a pas été reconduite.

- **L'accès aux droits, à la citoyenneté et la lutte contre les discriminations** mobilise une grande variété d'acteurs :

- . un écrivain public au plus près des démarches du quotidien,
- . une information généraliste sur le droit par l'association Infodroits,
- . l'accès à des permanences d'avocats, de notaires et d'huissiers par le CDAD,
- . le rôle de l'ADAVEM auprès des victimes,
- . les missions du CIDFF en direction des femmes,
- . les actions de la Ligue des droits de l'homme autour de la citoyenneté.

- **L'intégration des populations étrangères** passe notamment par les ateliers d'apprentissage du français portés par l'Amicale laïque dacquoise, en complémentarité avec les moyens mobilisés par la DDETSPP. Cette association travaille également à l'accompagnement de ces familles vers le milieu scolaire.

- S'agissant de **l'axe transversal autour de la jeunesse**, il convient de mettre en avant le développement du tiers-lieu porté par l'association TRAVERSESES, l'action autour de la mobilité européenne des jeunes par l'association WIPSEE et le développement des services civiques avec l'association UNIS-CITE (mesure de la mobilisation nationale en faveur des habitants des quartiers).

La prévention spécialisée du conseil départemental s'implique bien entendu fortement sur cet axe jeunesse.

- **Sur le champ de la cohésion sociale, certains enjeux n'ont pas été suffisamment développés dans le cadre du contrat de ville :**

- . l'intergénérationnel, les besoins des personnes âgées et l'isolement accentué par la crise sanitaire,
- . le projet culturel Micro-Folie n'a pas abouti du fait de coûts de fonctionnement trop élevés (mesure de la mobilisation nationale en faveur des habitants des quartiers).

3-2/ L'éducation

Quelques données significatives

Il faut souligner en premier lieu que la carte scolaire et la dimension des établissements scolaires à Dax permettent un bon niveau de mixité sociale dans les écoles, ce qui constitue un atout par rapport à nombre de territoires de la politique de la ville.

La part des collégiens dont la position et la catégorie sociale (PCS) du représentant légal est défavorisée est très significativement plus élevée dans les deux QPV du Sablar et de Cuyès (données Ministère de l'éducation nationale 2019) :

- Sablar : 40 %
- Cuyès : 31,7 %
- Gond : 24,2 %
- Agglomération du Grand Dax : 20,4 %

Nota Bene : sont comptabilisés au sein de la PCS défavorisée, les ouvriers, les retraités ouvriers et employés, les chômeurs n'ayant jamais travaillé, et les personnes sans activité professionnelle.

Concernant la part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi (données INSEE 2017), il faut noter le chiffre plus élevé concernant le quartier de Cuyès :

- Cuyès : 46,5%.
- le Sablar : 29,7%,
- le Gond : 29,9%.
- Ce chiffre à l'échelle de l'ensemble des QPV de France métropolitaine est de 28,8%.

La part des collégiens scolarisés en SEGPA, ULIS et UPE2A (allophones) augmente à Cuyès et au Gond et reste très significativement plus élevée que la moyenne de l'agglomération (données Ministère de l'éducation nationale) :

- Cuyès : de 14,5 % en 2016 à 25,4% en 2019,
- Gond : de 9,1 % à 19,4%,
- Sablar : de 17,9 % à 14,3%,
- CAGD : de 3,3 % à 7,5%.

Ceci nous renvoie notamment aux actions spécifiques proposées par l'Amicale laïque dacquoise au niveau de l'accompagnement à la scolarité.

Les actions structurantes menées

A l'échelle du contrat de ville, des moyens importants ont été mobilisés sur l'accès à l'éducation, de l'ordre de 20 % des enveloppes disponibles annuellement. Ces moyens ont été mobilisés en complément des outils de droit commun portés par l'Education Nationale.

Il faut noter sur ce point que l'agglomération du Grand Dax comporte trois quartiers prioritaires de la politique de la ville mais n'est pas intégrée au réseau d'éducation prioritaire.

Pour autant, des initiatives particulières ont été prises en direction des écoles situées en QPV, notamment s'agissant des moyens supplémentaires ciblant l'allègement des effectifs des classes de CP et CE1 (mesure de la mobilisation nationale).

Dans le cadre du contrat de ville, les efforts ont porté plus particulièrement sur les points suivants :

- **Le développement de l'accompagnement à la scolarité**, dans le cadre des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS). Ce dispositif repose plus particulièrement sur la mobilisation de l'Amicale laïque dacquoise et couvre les trois quartiers prioritaires.

Avec l'appui déterminant de la CAF, la mise en œuvre de cet outil répond concrètement aux besoins des enfants et des adolescents confrontés à des manques de ressources éducatives et culturelles au sein de leur famille, dans un objectif d'égalité des chances.

- **Le programme de réussite éducative (PRE)** a été labellisé en 2017. Sa mise en œuvre opérationnelle par la ville de Dax s'est heurtée à plusieurs difficultés :

- . l'enrichissement du contenu des parcours individualisés (en moyenne une vingtaine par an),
- . la difficulté à mobiliser du temps pour la fonction de coordination du dispositif,
- . le recentrage du PRE sur le seul quartier du Sablar, au regard des besoins constatés,
- . la mobilisation des équipes enseignantes et d'un partenariat élargi (travailleurs sociaux, associations, clubs sportifs, opérateurs culturels...).

- D'autres actions dans le champ de l'éducation sont à souligner :

. **le dispositif des coups de pouce** porté par la ville de Dax en faveur des apprentissages fondamentaux des plus jeunes élèves (langage, lecture et écriture),

. **le dispositif des cordées de la réussite** au Lycée de Borda afin de travailler sur l'ambition des élèves en lien avec l'IEP de Bordeaux (mesure de la mobilisation nationale),

. la participation des partenaires du contrat de ville au dispositif de **lutte contre le décrochage scolaire**,

. les actions portées par l'IREPS et la Maison des citoyens Nelson Mandela dans le champ de la **parentalité**.

3-3/ L'emploi

Quelques données significatives

Au niveau du nombre de demandeurs d'emploi des catégories A-B-C (données INSEE – Pôle emploi), le Gond connaît une baisse entre 2016 et 2020 (de 161 à 153).

Pour Cuyès, le nombre de demandeurs d'emploi passe de 218 à 230.

Pour le Sablar, il augmente également de 286 à 314.

Pour la CAGD, ce chiffre passe de 5 567 à 5 775.

Le taux d'emploi des 15 - 64 ans baisse dans les 3 quartiers prioritaires, évolution entre 2011 et 2017 (données INSEE) :

- Sablar : de 55,3% à 48,6%,

- Cuyès : de 46,7% à 40,7%,

- Gond : de 45,4% à 42,3%,

- CAGD : de 62,1% à 62,2% (très légère hausse).

Plus particulièrement, le taux d'emploi des femmes baisse significativement au Sablar sur cette même période (de 55,9% à 45,7%, données INSEE).

Il augmente à Cuyès, tout en restant très nettement en dessous de la moyenne de l'agglomération (de 34,8% à 38,1%).

Il reste stable au Gond (45,4%).

Il augmente légèrement au niveau de la CAGD (de 58,7% à 60%).

Ce taux d'emploi des femmes baisse à l'échelle de l'ensemble des QPV de France métropolitaine (de 42,2% à 40,2%).

S'agissant des données sur l'emploi, il faut noter, sans surprise, une sur-représentation dans les QPV d'emplois précaires et des emplois à temps partiel.

Les actions structurantes menées

A l'échelle du contrat de ville, des moyens importants ont été mobilisés sur l'insertion professionnelle, de l'ordre de 40 à 50 % des enveloppes disponibles annuellement.

La mobilisation de ces moyens s'inscrit en complémentarité avec les dispositifs déployés par la DDETSPP, le conseil régional, le conseil départemental, Pôle emploi et la Mission Locale, en particulier dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et du plan de relance.

L'insertion professionnelle dans le contrat de ville ne s'appuie pas sur une mesure unique et massive mais bien sur une diversité d'outils mobilisables et un panel d'acteurs, suivant le degré d'éloignement de l'emploi de la personne. Il s'agit donc toujours d'accompagnements particuliers sur des nombres d'habitants limités.

Les actions suivantes ont plus particulièrement été développées sur la durée du contrat de ville :

- Les associations DEFIS, Atelier Fil et la Maison des citoyens Nelson Mandela se sont plus particulièrement mobilisées sur **l'accompagnement des demandeurs d'emploi des QPV, sur la question de la levée des freins à l'emploi (formation, santé, mobilité...) et sur les outils de l'insertion par l'activité économique.**

L'insertion par l'activité économique constitue un outil majeur pour les habitants des quartiers prioritaires, parfois très éloignés de l'emploi.

Dans les Landes, **la question de la mobilité** reste un enjeu déterminant. En effet, il faut souligner l'éloignement entre l'agglomération et certains sites des secteurs industriels et agro-alimentaires.

Dans le cadre du contrat de ville, avec notamment les associations ALPCD, Solutions mobilités et DEFIS, nous nous sommes employés à rechercher une cohérence sur cet enjeu depuis l'apprentissage du vélo en ville, des transports en commun, l'accès au permis de conduire à des coûts faibles et avec des méthodes renforcées (mesure de la mobilisation nationale), la mise à disposition de véhicules en location sur prescription sociale ou encore la possibilité de mobiliser les prestations d'un garage solidaire.

- **Le lien avec les entreprises a été travaillé dans le cadre du PAQTE**, mis en place en 2019 et animé par le CREPI Pyrénées (mesure de la mobilisation nationale).

La PAQTE a permis de développer la découverte des métiers, la levée des préjugés sur certains secteurs d'activité en demande de main d'oeuvre et l'ambition des jeunes (rallye des métiers).

- Il faut noter des actions particulières conduites en direction de **l'insertion professionnelle des femmes (CIDFF).**

- **Le dispositif des emplois francs** s'adresse à des publics plus proches de l'emploi (mesure de la mobilisation nationale). L'atteinte des objectifs fixés sur ces emplois francs a été possible grâce à la mobilisation particulière de Pôle emploi au plus près des habitants des quartiers prioritaires (78 emplois francs réalisés sur la période 2020-2021 pour un objectif de 74).

3-4/ L'habitat, le cadre de vie et la tranquillité publique

Quelques données significatives

Concernant la part des logements sociaux dans les résidences principales des quartiers (données RPLS et INSEE), il faut souligner des différences très marquées entre les trois QPV :

- Le Sablar ne compte que 27,6% de logements sociaux.

Ce taux est atypique dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, avec un enjeu spécifique autour de la réhabilitation du parc privé dégradé de l'avenue de Saint-Vincent-de-Paul (OPAH-RU).

- Le Gond : 53,9% de logements sociaux. Ce quartier présente un habitat diversifié (les tours d'habitat social de Séron, des logements sociaux individuels en bandes et un habitat privé en lotissement).
- Cuyès : 71,1% de logements sociaux, soit un pourcentage beaucoup plus élevé.
- Pour la ville de Dax, le taux est de 22,17 %.
- La moyenne à l'échelle de la CAGD est de 10,9 %.

S'agissant des niveaux de loyers dans le parc social (source RPLS 2019), les quartiers de Cuyès et du Sablar se dégagent avec des moyennes plus faibles de 4,7 € de loyer / m² et de 4,9 € / m².

Les données sont de 5,1 € au Gond, 5,18 € pour la ville de Dax et de 5,2 € pour la CAGD.

Le niveau des loyers dans le parc social a bien entendu un impact fort sur les ménages qui peuvent trouver à se loger dans le quartier en question.

Concernant les taux de rotation au sein du parc social (données RPLS 2019), les trois QPV restent dans la moyenne de l'agglomération et se situent au-dessus de la moyenne des quartiers politique de la ville de la France Métropolitaine :

- Sablar : 12,9 %,
- Cuyès : 12,9 %,
- Gond : 12 %,
- Agglomération du Grand Dax: 12,1 %,
- Ensemble des QPV de France Métropolitaine : 8,5 %.

Les actions structurantes menées

- **Les quartiers prioritaires dacquois n'ont pas bénéficié d'une convention avec l'ANRU.**

Pour autant, **une démarche de rénovation urbaine a bien été conduite par la mobilisation des moyens de droit commun (fonds européens, Etat et collectivités locales)**, ce qui est à souligner.

Cette démarche porte sur :

- . la réhabilitation du parc social de XL Habitat sur les trois quartiers prioritaires,
- . l'amélioration du parc privé au Sablar (OPAH-RU et lutte contre la précarité énergétique),
- . le développement du secteur d'innovation économique du Sablar,
- . l'aménagement des espaces publics du quartier de Cuyès, la requalification de la barre commerciale en un espace multi-fonctions (bureaux, salles de réunion et cellules commerciales) et la création d'un équipement d'envergure communautaire (centre nautique).

- **Les conventions d'utilisation de l'abattement de la TFPB** constituent un outil important pour l'amélioration du cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires.

Il faut noter notamment les enjeux de l'entretien des parties communes et des espaces extérieurs, qui mobilisent d'ailleurs des structures d'insertion évoquées plus haut, de la présence humaine ou encore de la contribution à l'animation du lien social.

- **La gestion urbaine de proximité** aurait gagné à être développée au sein des quartiers prioritaires dacquois.
- Concernant la prévention de la délinquance, **le conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CIPSD)** est un outil partenarial mis en place à l'échelle du territoire.

Il a permis en particulier de travailler sur les enjeux liés aux publics en errance, à la mise en place de la vidéoprotection et à la sécurisation des fêtes patronales.

- La ville de Dax, l'État et les différents partenaires ont travaillé à l'établissement d'un projet de contrat de sécurité intégrée.

Ce document met en avant une série de priorités et d'engagements qui concernent plus particulièrement la sécurité du quotidien au sein des quartiers prioritaires :

. **Le groupe de partenariat opérationnel (GPO)** permet des échanges réguliers entre les élus, les services et le commissariat de police. Il a été installé en septembre 2019.

. **L'action des médiateurs adultes-relais au sein des quartiers prioritaires** doit être poursuivie.

. **Le délégué à la cohésion police-population (DCPP)** a été mis en place par l'État au sein des trois quartiers prioritaires. Il est en charge du lien avec les habitants et de la résolution des petits litiges nuisant à la sécurité du quotidien et alimentant le sentiment d'insécurité.

. S'agissant de la mobilisation du droit commun, l'Etat soutient plus particulièrement **des actions menées en faveur de la prévention de la délinquance, des addictions et de la sécurité routière**, en lien avec les appels à projets FIPDR, MILDECA et sécurité routière.

. **Les actions de sensibilisation des jeunes au sein des établissements scolaires** sont à renforcer.

. **La lutte spécifique contre les stupéfiants et les points de revente** est une priorité nationale.

. **Concernant la prévention de la radicalisation**, un plan dédié a été signé en 2017 et annexé au contrat de ville. Il faut noter en particulier son volet concernant la formation des professionnels aux enjeux de repérage des situations de radicalisation.

La Ligue de l'enseignement assure dans les Landes la déclinaison du plan de formation valeurs républicaines et laïcité.

CONCLUSION :

Les priorités affichées du contrat de ville, l'insertion professionnelle et l'éducation, ont effectivement été déclinées en actions concrètes auprès des habitants.

Le contrat de ville a permis indéniablement d'enregistrer des progrès concernant les conditions de vie des habitants, l'accès aux services, l'animation et le lien social.

Les actions en direction de la jeunesse et des femmes ont été initiées et accompagnées avec une vigilance particulière.

La parole des habitants vient conforter cette conviction que les choses avancent. L'ensemble des possibilités offertes, en particulier par les associations, est reconnu, tout comme une amélioration réelle du cadre de vie. Un attachement au quartier, à son ambiance et à ses solidarités, ressort régulièrement des propos.

La prise en compte de certains enjeux restent toutefois à améliorer :

- la parentalité, notamment l'accompagnement des familles monoparentales,**
- le volet prévention santé,**
- l'intégration des populations étrangères,**
- la dimension intergénérationnelle et la lutte contre l'isolement des personnes âgées,**
- la gestion urbaine de proximité.**

Dans un questionnaire national autour de la ghettoïsation des quartiers prioritaires, nos quartiers prioritaires sont certainement encore pour certains publics des premières marches dans le parcours résidentiel, dans une agglomération où, précisément, il est encore possible pour les ménages d'accéder à d'autres étapes résidentielles.

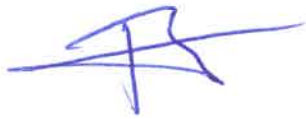
Par contre, les logements libérés restent à l'évidence pourvus par des ménages présentant des situations de précarité. Sur ce point, la loi égalité citoyenneté trouve ses limites par la mobilisation du seul critère des revenus dans la politique d'attribution des logements sociaux, politique des critères multiples et des équilibres complexes.

Se dessine donc pour nous le profil de quartiers prioritaires réhabilités, remis à niveau en matière d'équipements et de services publics, mais dont les populations nécessiteront de façon constante une attention appuyée des pouvoirs publics en matière d'accompagnement social, éducatif, d'insertion professionnelle et d'intégration.

Ces quartiers sont appelés à conserver leur spécificité à l'échelle de notre agglomération et n'ont pas vocation à devenir des « lotissements comme les autres ».

A Mont-de-Marsan, le 22 juin 2022

Pour la préfète,
Le sous-préfet de Dax



Thierry BARON

Le président de l'agglomération du Grand Dax
Maire de Dax



Julien DUBOIS